

La gazette de GUIMPS



N° 14

Mars 2023

INVITATION Fête du printemps



La municipalité est heureuse de vous inviter
à la fête du printemps le
samedi 18 mars à 17 heures à la salle des fêtes

Chaque association présentera ses activités, ses projets
Nous partagerons une soirée festive
Autour d'un apéritif, bière, tapas...



Cette soirée est dédiée aux habitants
de la commune

Et à tous les membres des associations
Qui dynamisent notre village



INFOS

Boulangerie

Les travaux d'aménagement du magasin et du local sont en cours, ils devraient s'achever au mois d'avril.

Les terrasses devant la pizzeria et la boulangerie devraient être réalisées par les agents avant l'été.

AIDES DE L'ETAT

Energie : retrouvez les aides auxquelles vous êtes éligibles en 2023

Le bouclier tarifaire : en vigueur depuis octobre 2022, le bouclier tarifaire bloque à 15% la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité en 2023. Il s'applique à tous les Français.

Les chèques énergie :

L'indemnité carburant : 100 € d'aide pour les 10 millions de travailleurs les plus modestes. Les personnes éligibles doivent avoir un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €.

- Le chèque énergie : entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre d'unités de consommation. Le revenu de référence annuel par unité de consommation doit être inférieur à 10 800 euros.
- Le chèque énergie fioul : entre 100 € et 200 € pour les foyers se chauffant au fioul et ayant un revenu fiscal strictement inférieur à 20 000 €.
- Le chèque bois : entre 50 € à 200 € pour tous les foyers se chauffant au bois, avec un revenu fiscal inférieur à 27 500 €.
- Le chèque énergie exceptionnel : entre 100 € à 200 € envoyés automatiquement aux 12 millions de foyers bénéficiaires ayant un revenu fiscal inférieur à 17 400 €.
- Fonds Energie d'Action Logement : jusqu'à 600 € par foyer éligible. Ils concernent les locataires d'hébergement social ou HLM qui doivent justifier d'une hausse des charges au moins supérieure à 100 € par mois et les personnes ayant subi une augmentation des charges plus de 1000 € sur l'année.

Les aides à la rénovation énergétique et au solaire, pour réduire sa consommation d'énergie :

MaPrimeRénov' : s'adresse aux propriétaires d'un logement construit datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Par exemple : des travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur, etc ...

MaPrimeRénov' Sérénité : complément de MaPrimeRénov' pour les foyers modestes.

Les certificats d'économie d'énergie (CEE) : aides financières attribuées par les fournisseurs d'électricité et de gaz afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie.

Les aides locales ANAH : Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles..(pôle habitat communautaire à la mairie de Barbezieux)

L'Éco-prêt à taux zéro : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.

La TVA réduite à 5,5 % : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.

La prime à l'autoconsommation photovoltaïque : pour l'installation de panneaux solaires en autoconsommation. Elle varie de 80 à 380 €/kWc en fonction de la puissance installée.

Exemple : pour l'installation d'un panneau solaire d'une capacité inférieure ou égale à 3 kWc, la prime s'élève à 380 €/kWc.

Les capacités limitées de production d'électricité en France risquent d'entraîner de fortes tensions du réseau durant les pics de consommation de l'hiver. En cas de risque de coupures, restez informés des alertes Ecowatt.

Bonus vélo

Afin d'aider à la transition écologique, l'Etat a actualisé sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide financière :

- Les seuils d'éligibilité ont été augmentés, à partir du 1er janvier 2023 pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Si vous êtes majeurs, domiciliés en France et que vous possédez un revenu fiscal déclaré inférieur à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur ce site : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906> (BONUS VELO) Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

NATURA 2000 MAEc

La haute vallée de la Seugne et ses principaux affluents, est ouverte aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc).

Coordonnées :

Barbara MONNEREAU

SYMBAS

Un dépliant est disponible en mairie.

ASSOCIATIONS



APE

Carnaval : défilé des enfants le **14 mars** à partir de 15 heures

Du **2 Mars au 27 Mars** une **vente de madeleines BIJOU** est proposée aux habitants de la commune, ils peuvent venir chercher des bons de commande ainsi que des dépliants qui seront à leur disposition à la mairie. Les bons de commande seront à retourner à la mairie.

Courant Mai l'APE organisera devant la mairie une **vente de fleurs de printemps** ainsi que de plants de légumes.

La Semeuse

L'atelier théâtre des enfants est en pleine préparation pour les séances qui auront lieu le samedi 25 mars à 20H30 et le dimanche 26 mars à 14H30.

Nous espérons que vous serez nombreux à venir les encourager. Chaque séance sera suivie d'un pot de l'amitié.

L'assemblée générale de La Semeuse se déroulera le lundi 6 mars à 20H30 à la salle associative.

Toute personne souhaitant y participer sera la bienvenue.

Séances théâtrales de
l'atelier des enfants

Samedi 25 mars 2023
à 20^H30
Dimanche 26 mars 2023
à 14^H30
à la salle des fêtes de
Guimps
en collaboration avec l'association
théâtrale "La Semeuse"
Entrée libre
Ne pas jeter sur la voie publique



Marche—Trail 4 €*

2 circuits :

12 -20 km

VTT 6 €*

4 Circuits :

20—32—42—52 km

* Gratuit pour les -12ans

Ravitaillement sur le parcours (grillades,...)

Apéritif offert à l'arrivée

Départ entre 8h15 et 9h00 place de l'église

Pensez à apporter votre gobelet

Règlement sur place

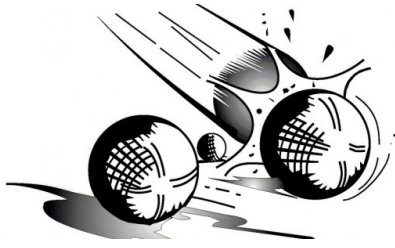
Pour toute information : 06 83 68 32 60



Les 10 commandements du retraité

1. Vis pour te reposer
2. Aime ton lit c'est ton temple
3. Si quelqu'un vient te voir pour se reposer, aide-le
4. Repose toi le jour pour pouvoir dormir la nuit
5. Le travail est sacré, ne le touche pas
6. Ne fais jamais demain ce que tu peux faire après-demain
7. Travaille le moins possible ; ce qui doit être fait, laisse le aux autres
8. Du calme, personne n'est mort en se reposant, mais tu peux te blesser en travaillant
9. Quand tu ressens le désir de travailler, assieds-toi et attends qu'il passe





LA PETANQUE GUIMPSOISE

Nos manifestations pour l'année 2023

Concours doublette composée Vendredi 5 Mai à 19 Heures. Uniquement sur invitation (Nombreux Lots).

Les jeux à la mêlée sont organisés le vendredi soir à 19 Heures.

Coupe Frank Boizumeau Vendredi 12 Mai,

Coupe Krsek sébastien Vendredi 26 Mai,

Coupe Lafon Philippe Vendredi 9 Juin,

Coupe Brossard Jean-Luc Vendredi 7 Juillet,

Coupe Brossard Laurence Vendredi 8 Septembre.

La coupe des vendanges le Samedi 18 novembre avec repas le midi et jeu l'après-midi à 14 H.

Cette année les Inter club sont reconduits avec les communes de :

Reignac samedi 10 Juin,

Saint Hilaire de Barbezieux samedi 8 Juillet,

Le Tatre samedi 26 Août,

Berneuil samedi 9 septembre à 14 Heures.

A Guimps le vendredi 2 Juin à 19 Heures.

Le samedi 4 mars, nous organisons une matinée pour effectuer des travaux divers au boulodrome avec nos adhérents volontaires.

Nettoyage des terrains extérieurs, rajout de graviers des terrains intérieurs. Changement des néons actuels en néons led. Rangement du bois, et nettoyage local.

Nous sommes actuellement 62 adhérents.

Pour l'année 2023, le tarif de la carte reste à 15€.

Les jours de jeux restent inchangés, le jeudi, samedi, dimanche et jours fériés à partir de 14h.

Le vendredi soir à partir de 20h 30.

Suite à notre assemblée générale du 17 décembre 2022, les membres du bureau élus sont :

Président : Jean-Luc Brossard

Vice-Président : Sébastien Krsek

Secrétaire : Laurence Brossard

Vice-Secrétaire : Marie-Claude Boizumeau

Trésorier : Franck Boizumeau

Vice-Trésorier : Jean-François Coulon

Autres Membres : Monique Coulon, Joël Foucaud, Annick Foucaud, Philippe Lafon



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen



erip
Barbezieux et Cognac
Information/Formation



REGION
Nouvelle-Aquitaine

Votre espace
régional
de
proximité

GRATUIT ET TOUT PUBLIC :
Personnes en recherche d'emploi - Actifs occupés - Scolaires
Apprentis - Étudiants - Jeunes sortis du système scolaire
Chefs d'entreprise...



erip
Barbezieux et Cognac
Information/Formation

PERMANENCES

UN ERIP (ESPACE RÉGIONAL D'INFORMATION DE PROXIMITÉ) C'EST UN SERVICE :

- PRÈS DE CHEZ MOI
- EN ACCÈS LIBRE
- PERSONNALISÉ
- À MON ÉCOUTE

VOUS Y TROUVEREZ :

- Une information de qualité
- Un échange avec un conseiller quel que soit votre situation
- Les bons interlocuteurs pour avancer
- Les aides dont vous pouvez bénéficier

POUR UNE PREMIÈRE INFORMATION SUR :

- LES MÉTIERS
- LES FORMATIONS
- L'EMPLOI
- LA CRÉATION OU LA REPRISE d'entreprise
- LA VALIDATION des acquis de l'expérience (VAE)
- LE DÉVELOPPEMENT des compétences
- LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX d'accompagnement
- ...

BARBEZIEUX :

Mission Locale Arc Charente
Maison Communautaire
32, rue de la Motte
05.45.78.34.60

COGNAC :

Mission Locale Arc Charente
41, rue de la Maladrerie
05.45.83.97.00

SUR TOUT LE TERRITOIRE OU À DISTANCE
à tout moment selon les besoins, contactez :

Anthony REDOIS - Coordinateur ERIP
07.80.25.66.26
a.redois@mlarccharente.com



DIMANCHE 12 MARS 2023
TOUR DES 4B
SUD CHARENTE

TRAVERSERA VOS TERRITOIRES !



Commune de **BROSSAC**
Départ 13h
1er passage 15h35
2ème passage 15h55
Arrivée 16h15



Organisation AC4B | www.ac4b.fr | t4b.sudcharente@gmail.com



COMICE AGRICOLE

La manifestation aura lieu du 1er au 3 septembre et se dérouleront les 7èmes jeux intercommunaux auxquels nous participerons.

Nous lançons donc un appel à ceux qui veulent participer, la liste des jeux sera disponible à partir du 22 mars à la mairie. (4 jeunes et 17 adultes)

Nous recherchons également une miss !!! (de 16 à 30 ans)

Merci donc de vous faire connaître à la mairie, indiquez le jeu qui vous intéresse.

Pour tout renseignement complémentaire , contacter Anaïs au 06 83 68 32 60

Cette année le comice ne fera pas parvenir d'entrées gratuites dans chaque foyer, en effet de nombreux abus ont été constatés ...

RAPPEL DES REGLES DE BON VOISINAGE



Bruits (Arrêté préfectoral Charente)

- l'emploi des appareils sonores utilisés pour la protection des cultures doit être restreint aux quelques jours durant lesquels les cultures doivent être sauvegardées avant la récolte. Leur implantation ne peut se faire à moins de 300 mètres d'une habitation.
- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage et ceci de jour comme de nuit.
- Travaux de bricolage ou jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :
Jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 30 à 19 h 30
Les samedis : 9 h 00 à 12 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00
Les dimanches et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00

Feux

Tout brûlage est **interdit**, concernant les déchets forestiers et agricoles, certaines dérogations sont autorisées sous réserve d'une déclaration en mairie et du niveau de risque incendie.

Déchets

Nous constatons de plus en plus d'abandons de déchets (souvent résidus de pique-nique) dans les chemins, au bout des vignes, dans les prés ...

Merci de contribuer à un meilleur respect de notre environnement en respectant la nature ou en donnant les bonnes consignes.